



COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 Novembre 2018 à 20h30

Présents : Philippe LOOS, BRILLIARD M., DOUMERGUE F., CHEVRIER C., POROLI F, GOMES D.

Absents excusés : CICCARIELLO C (procuration à LOOS P.), PERARNAUD C.

Absents : LOPEZ MT ; VERGES B.

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Maxime BRILLARD

Après lecture de l'ordre du jour, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h50.

Ordre du jour

1. Validation du Compte rendu du CM du 11/09/2018.

Le Conseil Municipal valide le CR à l'unanimité.

2. Occupation provisoire Parcelle A 1774 par la Maçonnerie les Beaux Frères

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur GOMES CERQUEIRA Joao, gérant de la société Maçonnerie Les Beaux Frères demeurant au 7 Cami de France à Formiguères, a sollicité l'autorisation d'occuper une partie de la parcelle A 1774 lieu dit Las Clauses pour y stationnement des véhicules industriels et du matériel professionnel.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable à cette demande, et décide de fixer les conditions d'occupation par convention, à 500 €uros par an (indexé sur l'indice INSEE) pour une durée d'un an renouvelable,

3. Adhésion à la Charte 2015 de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées Orientales

Une application internet LUCCA a été créée pour développer l'information auprès du grand public et appuyer les collectivités dans leur mission de contrôle. L'accès aux différents espaces spécifiques de l'application est réservé aux communes et intercommunalités adhérentes à la charte.

M. le Maire explique aussi que si la commune souhaite être également mieux accompagnée, il s'agit de formaliser l'adhésion qui donnera les codes d'accès nécessaires pour accéder au service.

4. Election d'un conseiller municipal titulaire et d'un suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales

Les membres de la commission de contrôle sont nommés par arrêté préfectoral dès le 1^{er} janvier 2019, pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement du conseil municipal selon les modalités précisées à l'article R.7 du nouveau code électoral.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, elle est composée de trois membres :

- un conseiller municipal de la commune
- un délégué de l'administration désigné par le préfet, sur proposition des maires
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

Mme Françoise Doumergue sera délégué titulaire et Mme Françoise POROLI sera délégué suppléante.

5. DM N° 2 Budget communal

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6188 : Autres frais divers	0,00 €	21 681,26 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	21 681,26 €	0,00 €	0,00 €
D-6713 : Secours et dots	0,00 €	7 850,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	7 850,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 996,26 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 996,26 €
R-74832 : Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 085,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 085,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	29 531,26 €	0,00 €	29 581,26 €
 INVESTISSEMENT				
R-1332 : Amendes de police	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312 : Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	3 550,00 €	0,00 €	3 500,00 €

6. Demande de financements auprès de divers financeurs concernant les travaux de la Calmazeille

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par le PNR dans le cadre de l'appel à projet « **BATI DURABLE** » pour les travaux du bâtiment de La Calmazeille :

- de mise en sécurité et conformité incendie,
- de remise aux normes accessibilité PMR
- amélioration thermique et remplacement du système de chauffage dans un souci d'économie d'énergie, une réduction de l'empreinte environnementale et des coûts de fonctionnement des collectivités.

Pour l'exercice 2018, il est proposé de lancer une MAPA en maîtrise d'œuvre, afin de commencer les travaux à la fermeture de la station (avril 2019).

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux	479 100.00	Autofinancement (31.10%)	164 550
		Département-ADES (25%)	132 275
		DETR 2019(25%) ou FSIPL	132 275
		Région (Rénovation énergétique des bâtiments publics)	50 000
Honoraires archi	50 000.00	Région (Mise en accessibilité des bâtiments publics)	50 000
TOTAL	529 100	TOTAL	529 100

7. Demande de financement auprès de divers financeurs concernant les travaux d'aménagement de la liaison entre le parking del rentado et la route départementale RD 118

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi concernant les travaux d'aménagement de la liaison entre le parking del rentado et la route départementale rd 118 pour le financement de travaux communaux.

Pour l'exercice 2019, il est proposé de réaliser les travaux précités pour un coût prévisionnel de **209 595.50€ HT**.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Chaussées	85 019.9€	Autofinancement (20%)	41 919.10
		DETR 2018	57 638.76
Signalisation	7 519.60€	Département	57 638.76
Mur de soutènement	29 166€		
Passerelle en Bois et Garde corps en bois	87 890€	Région (Aménagement espace Public)	52 398.87
TOTAL	209 595.50€	TOTAL	209 595.50€

8. Désaffectation d'une partie, en volumes, de l'ensemble immobilier « la Calmazeille »

Les bâtiments appartenant à la commune de Formiguères, situés au lieu-dit « La Calmazeille », abritent pour partie les équipements et installations directement nécessaires à l'exploitation de la station de ski communale.

La commune a donc souhaité pouvoir réorganiser sa propriété en dissociant les volumes ou parties de l'ensemble immobilier dit « La Calmazeille » directement affectées au service public et, de ce fait, conservant leur affectation domaniale publique, de ceux des volumes ou parties de cet ensemble immobilier pouvant, à défaut d'affectation à l'activité de service public, intégrer le domaine privé communal.

Précision faite ici que la commune entend conserver l'entière propriété des différents volumes de cet ensemble immobilier, qu'ils fassent partie du domaine privé ou du domaine public communal.

La commune a, à cette fin, donné mission à un géomètre expert, madame Gontharet, géomètre expert de procéder à une division en volumes de l'ensemble immobilier dit « La Calmazeille ».

9. Déclassement des volumes 2 à 14 composant l'ensemble immobilier « la Calmazeille »

Par une délibération du 13 novembre 2018 le conseil municipal a constaté la désaffectation de fait des volumes 2, 3, 4, 5, 6, 7 (parties a, b), 8, 9 (parties a, b), 10 (parties a, b, c, d), 11, 12, 13 (parties a, b, c, d, e) et 14 (parties a, b) – suivant l'état descriptif de division en volumes et plans numérotés de 1/5 à 5/5 établi par madame Gontharet, géomètre expert – composant l'ensemble immobilier bâti cadastré section B numéros 456 et 392 lieu-dit « La Calmazeille » à Formiguères.

Le volume 1, qui comprend lui-même 11 parties dénommées « partie a ... à ... partie j », définit et délimite spécifiquement les parties de volumes de l'immeuble, regroupées sous le numéro 1, qui sont directement affectés au service public de l'exploitation de la station de ski, qui demeurent compris dans le domaine public communal.

Les volumes 2, 3, 4, 5, 6, 7 (parties a, b), 8, 9 (parties a, b), 10 (parties a, b, c, d), 11, 12, 13 (parties a, b, c, d, e) et 14 (parties a, b) ont été désaffectés par la précédente délibération en date du 13 novembre 2018.

Le maire propose en conséquence au conseil de procéder au déclassement du domaine public des volumes 2 à 14 de l'ensemble immobilier dénommé « La Calmazeille », pour les intégrer dans le domaine privé communal.

Déclasser du domaine public communal les volumes 2, 3, 4, 5, 6, 7 (parties a, b), 8, 9 (parties a, b), 10 (parties a, b, c, d), 11, 12, 13 (parties a, b, c, d, e) et 14 (parties a, b) – suivant l'état descriptif de division en volumes et plans numérotés de 1/5 à 5/5 (annexés à la présente) établi par madame Gontharet, géomètre expert – composant l'ensemble immobilier bâti cadastré section B numéros 456 et 392 lieu-dit « La Calmazeille » à Formiguères.

D'incorporer les dits volumes 2 à 14 (parties comprises), dans le domaine privé de la commune de Formiguères.

10. Etablissement en la forme authentique de l'état descriptif de division et du cahier des charges de l'ensemble immobilier « la Calmazeille »

Vu la délibération du 13 novembre 2018 ayant pour objet de constater la désaffectation de fait des volumes 2, 3, 4, 5, 6, 7 (parties a, b), 8, 9 (parties a, b), 10 (parties a, b, c, d), 11, 12, 13 (parties a, b, c, d, e) et 14 (parties a, b) composant l'ensemble immobilier bâti cadastré section B numéros 456 et 392 lieu-dit « La Calmazeille » à Formiguères ;

Vu la délibération, en date du 13 novembre 2018, décidant de déclasser du domaine public communal les volumes 2, 3, 4, 5, 6, 7 (parties a, b), 8, 9 (parties a, b), 10 (parties a, b, c, d), 11, 12, 13 (parties a, b, c, d, e) et 14 (parties a, b) composant l'ensemble immobilier bâti cadastré section B numéros 456 et 392 lieu-dit « La Calmazeille » à Formiguères et de les incorporer dans le domaine privé de la commune ;

11. Convention frais de secours avec le SDIS- Transport Secours sur piste

Comme chaque année une convention est établie par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) des Pyrénées-Orientales fixe l'intervention pour la saison 2018-2019 à 250€ par intervention concernant les secours sur piste.

12. Convention frais de secours avec l'entreprise Alti assistance- Transport Secours sur piste

De même, une convention permettant de définir les conditions d'organisation et ses modalités de mise en œuvre doit être établie auprès de Alti Assistance.

Les prix par évacuation s'élèvent à :

- 230 Euros TTC pour les évacuations vers le groupe médical des Angles
- 290 Euros TTC pour les évacuations vers l'hôpital transfrontalier de Puigcerda

13. Demande de plantation d'essences arbustives auprès de la pépinière départementale

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental par l'intermédiaire de la pépinière départementale afin d'obtenir des plantations d'essences arbustives pour l'aménagement du village.

Une liste sera transmise afin de commander des plantations à la pépinière départementale,

14. Solidarité département de l'Aude

Après les intempéries qui se sont abattues sur le Département de l'Aude un mouvement de solidarité a été mis en place. La commune de Formiguères souhaite rejoindre ce mouvement.

Le Conseil Municipal propose qu'une subvention exceptionnelle soit accordée à l'Association Aude solidarité pour un montant de 1 000.00 €.

Questions diverses.

Le pré fabriqué de l'école a été proposé comme tiers –lieux auprès de la Communauté de Commune, notre proposition a été retenue pour fin 2019 ou début 2020.

Séance levée à 22h50.